



ANNEXE – GESTION DES EFFECTIFS

Coordonnées et résumé des règles de convention collective Hôpital, CLSC et centre d'hébergement d'Asbestos

Équipe de gestion des effectifs de l'Hôpital, CLSC et centre d'hébergement d'Asbestos 500, rue Murray, Sherbrooke (Québec) J1G 2K6
Personnes-ressources Numéro de téléphone : 819 583-0330 Joanie Boulet, technicienne en administration (cat. 1 et 3) : poste 2281 Josée M. Charrier, agente administrative (cat. 2) : poste 2226 Marily Montminy-Bergeron, technicienne en administration (cat. 4) : 819 346-1110, poste 22531

SUJETS	FIQ (cat. 1)	SCFP (cat. 2)	CSN (cat. 3)	APTS (cat. 4)
Disponibilité minimale à l'embauche	Titularisation	Première année d'ancienneté : 4 jours par sem. - deux quarts minimum soir ou nuit, tous les quarts de travail incomplets 1 fds sur 2 ou 2 fds aux trois semaines lors de situations exceptionnelles	12 mois à compter de l'embauche : 2 jours par sem. – deux quarts minimum soir ou nuit, tous les quarts de travail incomplets 1 fds sur 2 ou 2 fds sur 3 si incapacité de l'employeur de recruter du personnel suffisant pour assurer l'observance	Selon les besoins de l'employeur
Particularités	8/14 nuit et jour ou soir et nuit et 1 fds sur 2 pour infirmières 6/14 nuit et jour ou soir et jour et 1 fds sur 2 pour Infirmières auxiliaires	La personne salariée peut, tout en répondant à la disponibilité minimale, restreindre sa disponibilité soit le mardi, le mercredi et/ou le jeudi. Se référer aux dispositions locales pour les particularités applicables aux étudiants (article 6.03)		
Modification de la disponibilité et fréquence	Une fois par période de trois mois avec préavis de 14 jours en respectant la date butoir pour la période estivale	Disponibilité ne peut être modifiée qu'après une année d'ancienneté, ensuite une fois par période de trois mois, aux dates suivantes : 15 janvier, 15 avril, 15 août et 15 novembre - avec prise d'effet le 30 du mois suivant	Disponibilité ne peut être modifiée qu'après une période de 12 mois, ensuite une fois par période de trois mois, aux dates suivantes : 15 janvier, 15 avril, 15 août et 15 novembre avec prise d'effet le 30 du mois suivant	Modification avec préavis de 14 jours
Disponibilité minimale obligatoire	En tout temps deux jours par sem. dont 1 fds sur 2	2 jours par sem. dont 1 fds sur 2 ou 2 fds sur 3 si incapacité de l'employeur de recruter du personnel suffisant pour assurer l'observance	2 jours par sem. dont 1 fds sur 2 lorsque requis par les besoins du service ou aux trois semaines si assure une disponibilité dans une autre installation	Mois de juin, juillet et août ainsi que du 15 déc. au 15 janv. : 2 jours par sem. dont 1 fds sur 2 ou 3 si assure une disponibilité dans une autre installation
Sorties des horaires	N/A	N/A	N/A	N/A
Disponibilité de temps supplémentaire	Expression de disponibilité par le biais du formulaire de disponibilité sur une base volontaire et modifiable en tout temps si à la baisse et selon les règles de convention si à la hausse			

Équipe de gestion des effectifs de l'Hôpital, CLSC et centre d'hébergement d'Asbestos
500, rue Murray, Sherbrooke (Québec) J1G 2K6

Personnes-ressources

Numéro de téléphone : 819 583-0330

Joanie Boulet, technicienne en administration (cat. 1 et 3) : poste 2281

Josée M. Charrier, agente administrative (cat. 2) : poste 2226

Marily Montminy-Bergeron, technicienne en administration (cat. 4) : 819 346-1110, poste 22531

SUJETS	FIQ (cat. 1)	SCFP (cat. 2)	CSN (cat. 3)	APTS (cat. 4)
Modalités de fonctionnement de la liste de rappel	<p align="center"><u>Délais de retour d'appels en cours d'horaire</u> * plus de 20 heures avant début du quart : délai raisonnable * dans les 20 heures qui suivent : 15 minutes * moins de 8 heures : composition des différents numéros à deux reprises pour réponse immédiate</p>			
Particularité	<p align="center">Pour tous les besoins connus et débutant à plus de 48 heures, vous êtes automatiquement requis au travail</p>			
Négligence de disponibilité	<p align="center">*Non-retour d'appels dans les délais *Refus de quart *Absence non motivée</p>			
En cas d'absence	<p align="center">Aviser le service durant les heures ouvrables du lundi au vendredi</p>			
En cas d'absence à l'extérieur des heures ouvrables	<p align="center">Contacter l'assistante du supérieur immédiat du service où vous êtes requis au travail au 819 879-7158, puis le poste du service désiré</p>			<p align="center">Aviser le service</p>

